

Disciplines enseignées

Une classe est placée sous la responsabilité d'un enseignant pour l'enseignement d'une pratique vocale, instrumentale, individuelle ou collective. Il peut y avoir plusieurs enseignants dans une même discipline.

Les cours individuels (une demi-heure par semaine, 1^{er}, 2nd et 3^{ième} cycle) :

- Flûte traversière
- Clarinette
- Flûte à bec
- Saxophone
- Accordéon
- Guitare électrique
- Batterie
- Guitare classique
- Trompette
- Musique traditionnelle : cornemuses, percussions traditionnelles et classiques
- Guitare basse
- Technique vocale – chant classique
- Technique vocale – chant musique actuelles
- Piano
- Tuba
- Trombone

Les cours collectifs

- Cours de formation musicale 1^{er} et 2nd cycle (1h par semaine)
- Cours d'éveil musical pour les moins de 3 ans, 4 ans, 5 ans et 6 ans ($\frac{3}{4}$ d'heure par semaine)
- Ensemble juniors (1h15 par semaine)
- Ensemble de musiques actuelles (1h30 par semaine)
- Chorale d'enfants (1h15 par semaine)
- Chorale d'adultes (1h15 par semaine)
- Les interventions en milieu scolaire – écoles grandes sections de maternelles et élémentaires de Launaguet (10x $\frac{3}{4}$ d'heure pour les GS et CP et 10x1h pour tous les autres / classe / an)